

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 96 (1993)

**Artikel:** Le français dans le Jura : des origines à 1815  
**Autor:** Henry, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-555233>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le français dans le Jura des origines à 1815

*par Pierre Henry*

## INTRODUCTION

A quelle époque, et dans quelles conditions, le français est-il devenu la langue maternelle des Jurassiens? Telle est une des questions qui me hantent depuis une dizaine d'années.

Une longue et patiente consultation des archives de l'ancien Evêché de Bâle et des archives de l'Etat de Berne apporte des bribes de réponses à cette interrogation. Elle permet de conclure, sans risque de se tromper, que le français a supplanté le patois au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais la réponse est vague et les documents d'archives n'autorisent que peu de nuances. Seule une enquête sur l'état linguistique d'une région entre en ligne de compte pour déterminer, avec une précision toute relative, il est vrai, la ou plutôt les langues parlées par les habitants.

Une telle enquête a été menée en France sous le Premier Empire, en 1806. Elle nous intéresse au plus haut point, puisque les Terres de l'évêque de Bâle, qui constituèrent l'éphémère département du Mont-Terrible, avaient été rattachées au département du Haut-Rhin en 1800. Les renseignements qui concernent ce département sont conservés à la Bibliothèque municipale de Rouen. Ils nous apprennent que le patois était l'idiome dominant dans les arrondissements de Porrentruy et de Delémont.

## 1. LE FRANÇAIS DANS L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BÂLE

### 1.1. LA DONATION D'HUGUES DE BUIX, EN 1244

Avant d'examiner les résultats de l'enquête de 1806, il semble opportun de jeter un bref coup d'œil sur l'expansion du français dans la Principauté épiscopale de Bâle depuis les origines jusqu'à la période française. Que sait-on au juste?

Peu de choses, sinon que le premier texte en langue française de toute la Suisse a été écrit dans le Jura. Il s'agit d'un accord conclu le 30 avril 1244 entre Hugues de Buix et l'Abbaye de Bellelay<sup>1</sup>. La plus

ancienne charte en langue vulgaire de toute la Suisse a une histoire qu'il vaut la peine de conter.

Une erreur de lecture a conduit les paléographes à penser que le plus vieux monument linguistique de notre langue, écrit en Suisse, datait de 1242<sup>2</sup>. Dans son *Livre d'or des familles du Jura*, André Rais écrit que «le document original, communiqué par Auguste Quiquerez à Louis Vautre, et publié dans le 5<sup>e</sup> volume de Joseph Trouillat, est égaré ou perdu. Chose étonnante, il n'a pas été transcrit dans le Cartulaire de Bellelay. Dans tous les cas, il n'est plus dans nos archives depuis une centaine d'années. En avril 1242, Hugues, chevalier, sire de Buix, donne le pré Belin à l'église de Grandgourt. Ce pré est situé entre ce dernier hameau et le village de Buix. Cette donation est faite pour le «remède» de son âme et de celles de ses prédécesseurs»<sup>3</sup>.

Fort heureusement, cette charte n'est ni égarée ni perdue. En fait, il s'agit d'un document de 1262 et non pas de 1242. Cette découverte récente est due à Rémy Scheurer. En examinant l'original, conservé aux archives de l'ancien Evêché de Bâle, le savant chartiste a lu «M et CC et LX et II» alors que Quiquerez avait lu «M et CC et XL et II»<sup>4</sup>. L'interversion du L et du X avait vieilli notre charte de vingt ans! Il s'agit d'une seconde donation d'Hugues de Buix, d'où la confusion.

La plus ancienne charte en langue vulgaire de Suisse a donc été rédigée en Ajoie le 30 avril 1244. Ce document se rapporte à un «accord entre Hugues de Buix et l'Abbaye de Bellelay relativement à une donation du premier, et à la jouissance de pâturages communaux de Buix, de Montignez et à celle du moulin de Grandgourt».

En 1968, André Rais en produisit «pour la première fois» une transcription conforme à l'original<sup>5</sup>. On trouve pourtant cette transcription, en 1966 déjà, dans une publication de Charles-Théodore Gossen<sup>6</sup>. L'éminent philologue l'a assortie d'un précieux commentaire, non sans remercier André Rais de lui avoir transmis la photocopie de la charte.

Ce monument de notre langue est donc l'acte le plus ancien en langue française de toute la Suisse. Comme le souligne Louis Gauchat, «Partout où l'on cesse d'instrumenter en latin, ce n'est pas le patois, mais le français de Paris qui le remplace (...). C'est d'abord une langue de notaires et de chanceliers. On l'écrit pendant plusieurs siècles sans la parler. Ce n'est que très insensiblement qu'elle gagne toute l'administration»<sup>7</sup>.

## 1.2. LE LATIN, LANGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Indubitablement, le peuple parlait patois. Dans la plupart des cas, celui qui passait un acte authentique ne comprenait pas la langue dans laquelle le notaire la rédigeait: le français ou le latin. Mais quelle



langue enseignait-on dans les écoles jurassiennes? On peut d'emblée répondre avec une quasi-certitude: le latin, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, au moins. Le latin est la langue de l'Eglise et, jusqu'à la réunion de l'ancien Evêché de Bâle à la France, en 1793, l'Eglise a conservé le monopole de l'enseignement.

Le peu d'attestations que nous possédons dans nos archives contraint le chercheur à procéder par analogies. On sait que la première école «jurassienne» fut celle de l'Abbaye de Moutier-Grandval. Ce monastère manquant de maîtres, le comte Rodolphe de Bourgogne obtint le concours d'Ison, écolâtre de Saint-Gall<sup>8</sup>. Le savant y enseignait avant de devenir abbé, en 868. La réputation de ce pédagogue était telle que les élèves de Bourgogne et de Gaule affluaient à Moutier. C'est Ekkerart, moine de Saint-Gall, qui l'affirme dans sa chronique du monastère<sup>9</sup>.

A l'école de Moutier-Grandval, comme dans toutes les écoles conventuelles, on parlait latin<sup>10</sup>. Après les psaumes, le chant et le calcul élémentaire venait la grammaire, c'est-à-dire l'enseignement du latin. En fait, l'écolier avait très tôt une première connaissance de cette langue étrangère puisqu'il apprenait à lire dans le psautier latin. Il devait donc s'habituer à parler en latin avec le professeur et même

### **Les premières écoles jurassiennes**

La plus ancienne école du Jura est l'école conventuelle de Moutier-Grandval. En juillet 1178, le chapitre de l'abbaye prend l'engagement de fournir le pain et le vin aux chanoines présents à Moutier pendant tout le temps qu'ils fréquenteront l'école de ce lieu<sup>11</sup>. Mais il semble bien qu'il y avait à Moutier une école différente de l'école monastique, au XIV<sup>e</sup> siècle tout au moins. Le cartulaire de Trouillat mentionne que, le 3 décembre 1340, Werner de Delémont, chapelain de l'évêque de Bâle à l'autel Saint-Michel dans l'église de Moutier-Grandval, dispose, par testament, de ses biens qui seront vendus et dont le produit sera partagé entre diverses personnes «sous la condition que le maître d'école des enfants de Moutier ait une portion entière»<sup>12</sup>.

Un autre document du 27 avril 1346 cite, comme témoin d'une vente de terres à Sornetan, Jean de Cœuve, «maître d'école des enfants de Moutiers»<sup>13</sup>.

André Rais signale que la première école publique de Delémont a été ouverte entre 1289 et 1320, et que l'école paroissiale de Porrentruy existait en 1345<sup>14</sup>.

avec ses camarades, ce qu'il ne faisait pas de lui-même: «Que les écoliers parlent entre eux en latin et non en langue vulgaire», recommandent, au IX<sup>e</sup> siècle, les statuts de l'Abbaye de Murbach, dans le Haut-Rhin. A Saint-Gall, aucun élève, en dehors des très jeunes, n'osait parler autrement qu'en latin devant Ekkerart II. Il est donc certain qu'une fois la porte de la classe franchie, les élèves avaient tendance à revenir à leur langue familière. Et il est non moins certain qu'au début de la scolarité, les élèves et même les maîtres ne pouvaient se passer de la langue vulgaire; ils l'utilisaient pour expliquer les textes latins. Les gloses marginales des manuels scolaires le confirment.

### 1.3. L'ABC À L'ÉCOLE PAROISSIALE

Le premier document relatif à l'enseignement élémentaire dans le Jura remonte à 1547. C'est un accord conclu entre le magistrat de Porrentruy et Guyer, recteur des écoles. Il ne contient qu'une phrase relative au plan d'études. Le maître devait «prendre toute diligence et soing de et pour enseigner et instruire les enfants et escoliers en langues latines et wallones (français), que escripture et livre liron selon la capacité de sesdits escoliers»<sup>15</sup>.

Depuis le Moyen Âge, le premier livre de lecture, partout employé, est le psautier. Les témoignages abondent à ce sujet: «L'enfant retrouve, en lisant les psaumes, lettres et syllabes et découvre les mots, sans qu'il s'agisse alors d'une méthode comparable à notre méthode globale, puisqu'on part de l'alphabet. Les psautiers, copiés à des milliers d'exemplaires, sont utilisés et pour l'office et pour l'école»<sup>16</sup>.

Les recherches sur les débuts de l'apprentissage de la lecture, en France, ne laissent aucun doute sur la prééminence du latin par rapport au français. Mais «à bien des écoliers du royaume, peut-être le latin n'était-il pas plus étranger que le français, ayant l'avantage d'être la langue du sacré et de la mémorisation religieuse»<sup>17</sup>.

Un manuel pédagogique largement répandu dans le diocèse de Besançon, dont Porrentruy faisait partie, précise l'importance que revêt le latin dans les écoles à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle: «Il faut premièrement que les enfants, avant d'être mis à la lecture française, sachent bien lire en latin en toutes sortes de livres, car cette lecture est le fondement de la française, puisqu'elle contient les mêmes caractères et syllabes»<sup>18</sup>. Les rares abécédaires et syllabaires qui ont échappé à la destruction contiennent tous le *Pater*, l'*Ave Maria*, le *Credo*, le *Confiteor*, le *Salve Regina*, c'est-à-dire le texte des prières les plus communes<sup>19</sup>.

Cette priorité donnée au latin ne répond pas seulement au désir de former des chrétiens qui puissent «répondre aux offices religieux» mais aussi à «la certitude, fermement établie, que la lecture latine, plus facile

## Le catéchisme, premier livre de lecture

Après le psautier, qui fit plutôt office de syllabaire, le catéchisme fut, jusque vers 1825, le premier livre de lecture. En 1784 encore, c'était le seul manuel scolaire autorisé dans la Principauté de l'Evêque de Bâle: «Pour mettre les écoliers à la portée de faire usage dans la suite de la facilité qu'ils auront acquise à lire, à écrire, à nombrer; pour leur apprendre à écrire chaque mot selon les règles de l'orthographe, à comprendre les nombres et les citations, comme aussi pour leur donner une teinture de la façon d'écrire une lettre, de faire une cédule ou un billet, de dresser un compte, une quittance; le Maître-d'école aura soin de leur donner dès le commencement une connoissance exacte et solide de la différence des lettres et de leur formation, des accens, de la ponctuation et de la prononciation. Il ne prescrira dans les commencements aux enfants, qui apprennent à lire, que le catéchisme, d'où il tirera aussi les exemples d'écriture et les citations qu'il donnera et dictera à ses écoliers; et ce ne sera qu'en suite de tout cela qu'il les exercera à écrire une lettre, à dresser un compte, à faire une quittance; ce moyen étant le plus propre à leur faire faire les progrès qu'on en attend»<sup>23</sup>.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle – il faudra attendre 1839 pour l'édition du premier livre de lecture jurassien – apparurent les «alphabets des enfants studieux»: l'*Alphabet des enfants religieux, avec 26 figures des Saints enluminés*, l'*Alphabet moral des petits Garçons* et l'*Abécédaire des commençants*<sup>24</sup>.

Les élèves avancés ont à leur disposition des livres de piété et d'édification: Le *Guide des Enfants ou Traits d'humanité de piété filiale et d'amour fraternel*, *Les leçons d'amour ou la récompense du travail; comme propres à exciter l'émulation des Enfants*, enfin le *Manuel épistolaire ou Nouveau Secrétaire français, ouvrage utile aux jeunes gens de la campagne*<sup>25</sup>.

Dans la partie méridionale de la Principauté, c'est le catéchisme d'Osterwald qui est le plus utilisé. Il est accompagné d'un abécédaire très répandu dans les écoles protestantes: *L'ABC ou Institution des chrétiens*. On y lit évidemment la bible dans les versions d'Osterwald et de Martin<sup>26</sup>.

Au sud comme au nord de l'Evêché – et dans presque tous les pays d'Europe à cette époque – l'Ecole est, on le constate, la servante de l'Eglise. Il convient de préparer l'enfant à devenir un chrétien capable d'apprendre son catéchisme, de chanter les cantiques et de suivre les sermons du curé ou du pasteur.

que la française, est une indispensable propédeutique à la lecture de la langue vulgaire. L'idée est si ancrée qu'elle perdure jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle»<sup>20</sup>.

Dans les écoles de la Principauté épiscopale de Bâle, on apprend à lire en latin et en français. Le 8 novembre 1716, la communauté de Bourrignon se plaint au châtelain de Delémont que «la plus grande partie des enfants, tant garçons que filles, est fort faible dans la lecture et l'écriture». Sur l'ordre du châtelain, l'abbé Jean-Pierre Kern se rend à Bourrignon le 21 novembre pour y inspecter l'école. Il constate notamment que «Jean, fils de feu Borquin Domon, a fréquenté 4 ans. Lit en latin et français. Ne peut écrire son nom»<sup>21</sup>.

Les méthodes pour apprendre à lire varient d'après les maîtres. Retenons un des rares témoignages qui nous soient parvenus. Evoquant son entrée à l'âge de 5 ans à l'école communale de Delémont, François-Xavier Gressot, né le 15 mars 1783, précise: «Notre maître, un nommé Macher, nous apprenait à lire en nous faisant de suite prononcer le mot entier, ainsi que la phrase, sans nous épeler comme on fait toujours aujourd'hui (1855); il m'a semblé depuis que la méthode était bonne et qu'on gagnait du temps pour apprendre à lire. Je faisais passablement de progrès à ce que disait mon maître; à l'âge de 7 ans, je savais très bien lire et écrire et je savais faire les trois premières règles d'arithmétique»<sup>22</sup>.

#### 1.4. LA PRIMAUTÉ DU FRANÇAIS AU COLLÈGE DE BELLELAY

En 1773, presque deux siècles après sa fondation, le Collège de Porrentruy accorde encore la priorité au latin. L'*Ordonnance de Son Altesse portant règlement du Collège* et le plan d'études qui en découle (1774) stipulent que le latin, l'allemand et le français forment la base fondamentale des études. On notera que le français occupe la troisième position<sup>27</sup>.

Tous les ouvrages classiques sont en latin. Il faudra attendre 1727 pour que paraisse le premier manuel scolaire en français. Et encore: le livre est en latin, avec le texte français en regard. Il s'agit de l'*Introduction à la connaissance de l'Histoire ou Méthode courte et aisée d'apprendre l'Histoire à la jeunesse catholique*<sup>28</sup>.

L'allemand occupe aussi une place de choix dans l'enseignement. Une lettre datée du 27 juillet 1784, adressée par Moreau, lieutenant de la Vallée de Delémont, au maire de la commune de Soulce, rappelle que la langue allemande est «indispensable à ceux qui se vouent aux études. Aucun sujet ne sera admis à fréquenter les classes du Collège de Porrentruy sans avoir subi un examen d'allemand»<sup>29</sup>. Chaque dimanche, un sermon en allemand était prononcé à l'office du matin<sup>30</sup>.



On le constate, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le français était loin d'occuper une place privilégiée au Collège de Porrentruy.

Au Collège de Bellelay, en revanche, le français était considéré comme une langue prioritaire. Inauguré par l'abbé de Luce le 1<sup>er</sup> novembre 1772, le Pensionnat de l'Abbaye de Bellelay eut une existence éphémère: vingt-sept ans. Mais sa renommée fut grande, tant en Suisse qu'à l'étranger.

Le plan d'études<sup>31</sup> rédigé par le Père François Berbier, principal, paraît résolument novateur par rapport à celui du Collège de Porrentruy. Il est vrai que le Père Berbier avait été envoyé à Paris, en 1787, pour y fréquenter les cours de la Sorbonne et y étudier les méthodes d'enseignement employées dans les collèges<sup>32</sup>.

Dans son «Discours préliminaire», le Père Berbier consacre la primauté du français: «Est-il raisonnable de consumer six années entières à apprendre une langue morte et de dédaigner celle que l'on doit parler habituellement pendant toute sa vie? (...) Le latin, nécessaire à plusieurs, utile à tous, est une bonne chose, sans doute, mais le latin est-il un anneau magique qui fasse découvrir les secrets de toutes les autres sciences pour qu'on le substitue à toutes les autres connaissances? (...) La langue qu'on doit étudier la première et dans laquelle on doit être le mieux versé est sans contredit la langue parlée. Langue maternelle, puisque c'est celle qu'il faut parler et dans laquelle il faut écrire pendant toute sa vie, et qui doit servir de clef pour entrer dans la connoissance de toutes les autres. (...) Chaque élève doit apprendre sa langue par principes. On est donc revenu aujourd'hui de l'usage absurde de donner tous les soins à une langue morte et de négliger celle de son pays. Combien d'hommes écrivoient ci-devant le latin avec facilité et assez d'élégance qui n'étoient point en état de tracer deux lignes dans leur idiome propre sans violer plusieurs fois les règles les plus simples de la grammaire».

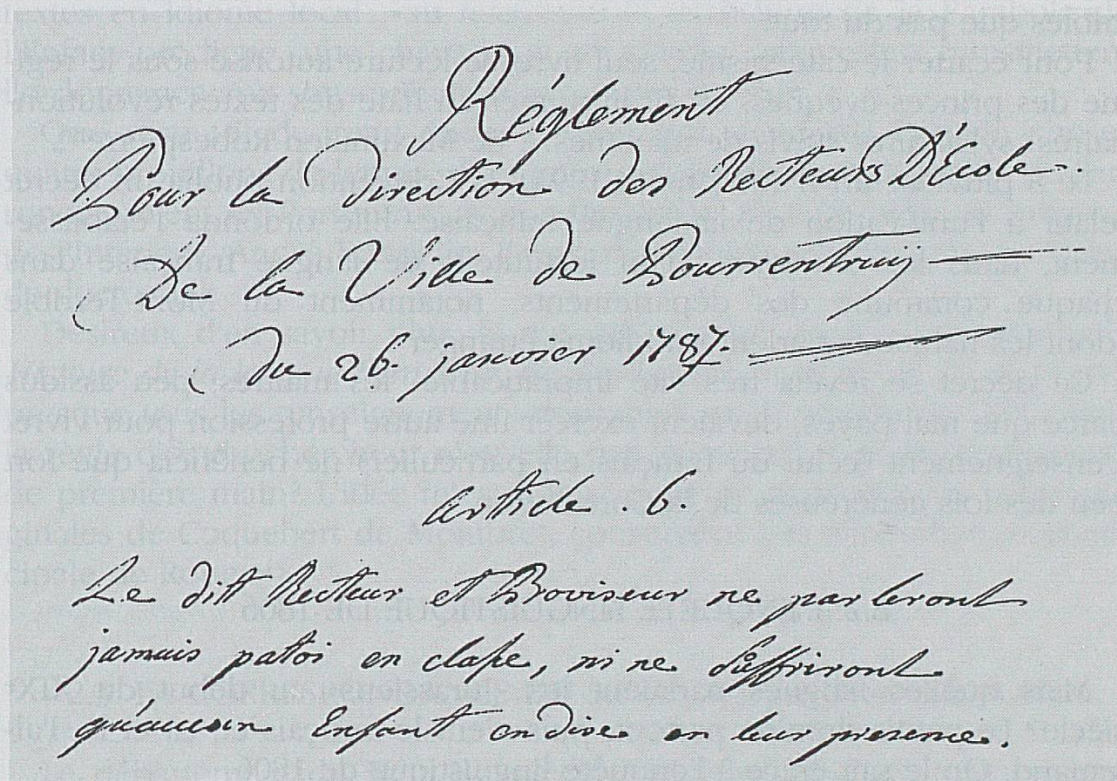
### 1.5. LE PATOIS, LANGUE DE LA CONVERSATION

Mais quel était le statut du français en dehors de l'école à la veille de la Révolution? «Au niveau des paroisses de campagne et de quartier, les masses populaires étaient instruites en patois: sermons, confessions, exercices de toute sorte, catéchismes des enfants et des adultes, apprentissage des prières devaient être appris dans une langue intelligible au peuple. Le français aurait été une barrière à la propagation de la foi; il fallait donc s'en tenir au patois»<sup>33</sup>. Dans une synthèse de toutes les recherches entreprises à cet égard, Ferdinand Brunot en arrivait déjà aux mêmes conclusions<sup>34</sup>.

Analysant le recul des patois en Suisse romande, Pierre Knecht rappelle que «dans les églises réformées on ne prêchait plus qu'en français, tandis que la liturgie catholique maintenait un bref sermon en patois»<sup>35</sup>. Mais, souligne l'auteur, les élites avaient une connaissance très étendue du français.

Faute d'attestations précises, il serait imprudent d'avancer que les conditions décrites ci-dessus régnaient dans la Principauté épiscopale de Bâle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, d'un examen attentif des archives concernant les maîtres d'école, il ressort que le patois était la langue usuelle de la grande majorité de la population. Nous n'en voulons pour preuve que l'interdiction du patois à l'école. Elle ne date pas du régime bernois, comme d'aucuns l'ont cru, mais bien du temps des princes-évêques de Bâle. Le *Règlement pour la direction des recteurs d'école de la ville de Porrentruy*, du 27 janvier 1787<sup>36</sup>, approuvé par Son Altesse, stipule expressément que «le dit Recteur et Proviseur ne parleront jamais patoi (sic) en classe, ni ne souffriront qu'aucun Enfant en dise en leur présence»<sup>37</sup>.

De 1793 à 1813, la lutte de l'école contre le patois continua sous le régime français<sup>38</sup>. Il était prescrit aux instituteurs de «n'employer l'idiome du pays que comme moyen auxiliaire». Au demeurant, l'interdiction de parler patois à l'école prévalut dans toute la Suisse romande jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.



La première interdiction de parler patois à l'école sous le régime des princes-évêques de Bâle (AAEB, B 276 a 3).

## 2. PATOIS ET FRANÇAIS À L'ÉPOQUE NAPOLÉONNIENNE

### 2.1. LA GRANDE MISÈRE DES ÉCOLES PRIMAIRES TRANSFORMÉES EN INSTITUTIONS D'ÉTAT

Le 23 mars 1793, la Convention – cette assemblée révolutionnaire exerça le pouvoir jusqu'en 1795 – prit acte du rattachement à la France du Pays de Porrentruy; il formera l'embryon du département du Mont-Terrible.

L'école paroissiale a vécu. Un décret du 30 vendémiaire an II (21 octobre 1793) institua des écoles primaires d'Etat: «L'enseignement public est partout dirigé de manière qu'un de ses premiers bienfaits, soit que la langue française, devienne en peu de temps la langue familière de toutes les parties de la République». (art. 7)

Les difficultés d'application surgirent aussitôt. Plusieurs écoles avaient été fermées à la suite de la séparation brutale de l'Eglise et de l'Etat. Faute d'un système organisé, les salles de classe et le matériel scolaire n'étaient pas entretenus. On manquait partout de personnel enseignant, surtout à la campagne. Les examens de maîtres d'école témoignent des insuffisances des candidats<sup>39</sup>. Le jury déplore leur ignorance, mais les admet «provisoirement». Mieux vaut des maîtres d'école faibles que pas du tout.

Pour écarter le catéchisme, seul livre de lecture autorisé sous le régime des princes-évêques, on fit imprimer en hâte des textes révolutionnaires: syllabaires suivis de maximes... de Maximilien Robespierre<sup>40</sup>.

Le 8 pluviôse an II (27 janvier 1794), la Convention publia un décret relatif à l'unification de la langue française. Elle ordonna l'établissement, dans les dix jours, d'un instituteur de langue française dans chaque commune des départements, notamment du Mont-Terrible «dont les habitants parlent un idiome étranger».

Ce décret se révéla très vite impraticable: les maîtres, peu assidus parce que mal payés, devaient exercer une autre profession pour vivre. L'enseignement (celui du français en particulier) ne bénéficia que fort peu des lois généreuses de la Convention.

### 2.2. L'ENQUÊTE LINGUISTIQUE DE 1806

Mais quelles langues parlaient les «Jurassiens» au début du XIX<sup>e</sup> siècle? Le patois domine partout, puis vient le français et, çà et là, l'allemand. On le sait grâce à l'enquête linguistique de 1806.

Le recensement des langues de l'Empire avait été précédé, en 1790, d'une enquête de l'abbé Grégoire (1750-1831). Ce prêtre révolutionnai-

re, épris de liberté et de fraternité, avait envoyé à des correspondants de toute la France une circulaire pour obtenir des renseignements précis sur la vitalité des patois. Son but avoué était leur anéantissement, afin de promouvoir l'idiome national, le français: «La langue d'un peuple libre doit être une et la même pour tous».

Les réponses qu'il reçut n'ont rien de formellement statistique, et elles ne concernent évidemment pas le département du Mont-Terrible, puisqu'il n'existait pas encore. En revanche, l'enquête linguistique de 1806 nous intéresse au plus haut point, étant donné qu'à l'époque, le territoire du «Jura historique» faisait partie intégrante du département du Haut-Rhin.

Le rapport de l'abbé Grégoire, du 9 prairial an II (28 mai 1794) sur «les idiomes et patois dans les différentes parties de la République» n'ayant pas été suivis d'effets, l'idée fut reprise par Charles-Etienne Coquebert de Montbret, homme de sciences et ancien diplomate. La question de la langue joue décidément un rôle de premier plan. En 1806, l'Administration impériale entend déterminer avec précision les limites géographiques de la langue française dans tout l'Empire, ainsi que les langages différents tels que l'allemand, le flamand, le breton et le basque.

Le ministre de l'Intérieur demande aux préfets de recueillir des renseignements sur la ligne de démarcation du français, ainsi que des textes en idiome local: «au minimum la traduction de la Parole de l'Enfant prodigue, une chanson et un conte». Les préfets transmettent l'ordonnance aux sous-préfets et aux juges de paix.

Que reste-t-il de cette enquête dans nos archives? Peu de chose: quatre brouillons de lettres, dont celle que Daubers, sous-préfet de l'arrondissement de Porrentruy avait adressée le 26 août 1806, au ministre de l'Intérieur. André Bandelier l'avait découverte en préparant sa thèse de doctorat<sup>41</sup>.

Désireux d'en savoir plus, je me suis plongé dans la monumentale *Histoire de la langue française*, de Ferdinand Brunot<sup>42</sup> et j'y ai trouvé presque tous les renseignements désirables sur l'enquête de 1806. Mais la règle d'or du chercheur n'est-elle pas le contact avec les documents de première main? L'idée m'est donc venue de consulter les notes originales de Coquebert de Montbret, conservées à la Bibliothèque municipale de Rouen<sup>43</sup>.

### 2.3. LA CORRESPONDANCE DU SOUS-PRÉFET DE DELÉMONT

Le département du Haut-Rhin était divisé en cinq arrondissements. La préfecture se trouvait à Colmar et les sous-préfectures à Altkirch, Belfort, Porrentruy et Delémont. L'arrondissement de Porrentruy, rap-

## **Qu'est-ce que «la langue maternelle»? Les recensements de la population de 1770 à 1990**

Depuis le premier recensement de la population de l'ancien Evêché de Bâle, ordonné par le prince-évêque Simon-Nicolas de Montjoie, en 1770, jusqu'au dernier recensement fédéral de 1990, les travaux de démographie n'ont pas manqué<sup>44</sup>. Les recherches sur la limite des langues dans le Jura suisse ont, notamment, fait l'objet de nombreuses publications<sup>45</sup>.

Les premiers recensements ne font pas état de la langue parlée par les habitants. Il faut attendre le recensement fédéral de 1860 pour qu'apparaisse l'indication de la langue: allemand, français ou italien. Dès 1870, la notion se précise quelque peu. «Langue parlée dans les familles: allemand, français, autres langues étrangères». Mais les résultats obtenus ne sont guère fiables. Presque tous les commentateurs relèvent la part d'ambiguïté que revêt le critère de la «langue maternelle». A quel moment, par exemple, les immigrés de langue allemande se déclarent-ils de langue française?

Les instructions de 1910 stipulent que «l'on doit considérer comme langue maternelle celle dans laquelle on pense, on se sert de préférence dans la famille et les relations domestiques, celle que l'on parle le plus couramment».

En 1980, la formulation se fait encore plus explicite: «La langue maternelle est la langue dans laquelle on pense et qu'on parle le mieux». Les personnes réellement bilingues doivent opter pour l'un ou pour l'autre. Une seule réponse est également admise à l'une des questions posées lors du dernier recensement de 1990: «quelle est la langue dans laquelle vous pensez et que vous savez le mieux?»

Parallèlement au français et à l'allemand, il faut tenir compte du patois. Le dépouillement du recensement de 1990 permettra de tester la vitalité du patois en cette fin de siècle. Plusieurs réponses étaient possibles à la question subsidiaire: «Quelle(s) langue(s) parlez-vous habituellement; a) à la maison avec vos proches; b) à l'école ou au travail?». Outre les quatre langues nationales et les autres langues, dont l'anglais en particulier, trois mentions apparaissent dans le questionnaire: «dialecte alémanique, patois roman et dialecte tessinois ou italo-grison».

Dès que les résultats du recensement de 1990 seront analysés et exploités, il sera intéressant de les comparer à la dernière enquête systématique sur la vitalité des patois en Suisse romande, en 1966<sup>46</sup>.

pelons-le, comprenait cinq cantons: Montbéliard, Audincourt, Saignelégier, Saint-Ursanne et Porrentruy. L'arrondissement de Delémont comptait également cinq cantons: Bienne, Courtelary, Moutier, Laufon et Delémont.

Afin de répondre au ministre de l'Intérieur, les sous-préfets menèrent l'enquête dans leurs cantons respectifs. Les archives de l'ancien Evêché de Bâle conservent trois lettres (sans cote) dont on lira ci-dessous les passages les plus significatifs. L'orthographe originale est respectée.

*Delémont, le 25 août 1806*

*Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Delémont,  
au Maire de Moutier.*

*J'ai besoin de connaître, Monsieur le Maire, quelles sont les communes de votre Canton, où la langue française est exclusivement en usage, et celles dont les habitants parlent allemand ou le patois.*

*Dans le cas où ces idiomes seraient concurremment usités dans certaines communes, vous voudrez bien faire mention de cette circonstance dans votre réponse et m'indiquer de quel langage est la majorité des habitants de chacune de ces communes.*

*Je vous prie de me transmettre également quelques renseignements sur les divers patois en usage dans votre Canton en indiquant s'ils diffèrent beaucoup de celui du chef-lieu de l'arrondissement.*

*Il est nécessaire aussi que les deux noms français et allemand, que portent à la fois diverses communes, me soient connus. Veuillez me les indiquer correctement orthographiés.*

*J'attends votre réponse par le retour du courrier sans faute.*

*J'ai l'honneur de vous saluer.*

*Holtz*

*Delémont, le 28 septembre 1806*

*Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Delémont,  
au Maire de Moutier.*

*S.E. le Ministre de l'Intérieur me demande des renseignements statistiques que vous êtes à même, Monsieur le Maire, de me procurer, il désire pouvoir comparer les différents dialectes ou patois en usage dans mon arrondissement et pour y parvenir plus facilement S.E. propose la traduction de la Parabole de l'Enfant prodigue. Je vous en fait passer ci-*

*joint une version française, à côté de laquelle je vous prie de placer la traduction en patois usité dans votre Canton et d'orthographier bien les mots de manière à pouvoir les lire sans trop de peine.*

...

*Vous m'obligeriez infiniment de joindre à ce travail quelques compositions populaires dans le genre sérieux ou badin avec la traduction littérale en français.*

...

*J'ai l'honneur de vous saluer avec considération.*

Holtz

\*\*\*

Court, le 4 octobre 1806.

*A Monsieur Holz Préfet de l'arrondissement de Delémont  
5<sup>e</sup> du Département du Haut Rhin  
Le Juge de paix du Canton de Moutier*

*Monsieur le Préfet!*

*Je reçois en même temps vos deux lettres, l'une du 25 et l'autre du 28 septembre dernier, la 1<sup>ère</sup> demande des renseignements sur les dialectes de ce Canton et la traduction en langue du pays de la parabole de l'enfant prodigue avec quelques compositions populaires dans le genre sérieux ou badin et la traduction littérale en français. Quoique je ne sois pas très au fait du langage ou des dialectes de pays je tâcherai de satisfaire de mon mieux à la demande de S.E. Je dois cependant vous observer Monsieur le Préfet que l'accent, la prononciation varie autant pour ainsi dire qu'il y a de communes et même plusieurs expressions, qu'il faut une langue exercée pour faire une semblable lecture et que les voyelles et les diphtongues ne suffisent pas pour la variation des sons, si on ne sait pas dans la lecture leur donner le son convenable; il en est encore de même des consonnes; le commentaire ou plutôt l'explication la plus étendue ne peut suffire sur cet objet, il faut je le répète une langue exercée.*

...

*Agréé Monsieur le Préfet, l'expression du parfait dévouement avec lequel j'ai l'honneur de vous présenter mon salut respectueux.*

Himmely

Le Fonds Coquebert de Montbret ne contient aucune lettre du sous-préfet de Delémont au ministre de l'Intérieur, mais la réponse à l'enquête sous forme de la «liste» qui est reproduite intégralement ci-après:

**Liste des communes de l'arrondissement  
de Delémont avec leur dialecte**

<b>Communes</b>	<b>Idiomes usités</b>	<b>Idiome dominant</b>
<u>Canton de Bienne</u>		
Bienne	allemand/français	allemand <sup>1</sup>
Boujean (Bözingen)	allemand/français	allemand <sup>1</sup>
Vigneule	allemand/français	allemand <sup>1</sup>
Perles (Pieterlen)	allemand/français	allemand <sup>1</sup>
Montménil (Meinisberg)	allemand/français	allemand <sup>1</sup>
Reiben	allemand/français	allemand <sup>1</sup>
Orvin	français/patois	patois <sup>2</sup>
Evilard	français/patois	patois <sup>2</sup>
La Heutte	français/patois	patois <sup>2</sup>
Péry	français/patois	patois <sup>2</sup>
Plagne	français/patois	patois <sup>2</sup>
Vauffelin	français/patois	patois <sup>2</sup>
Romont	français/patois	patois <sup>2</sup>
Neuveville	allemand/français/patois	patois
Lamboing	français/patois	patois <sup>3</sup>
Nods	français/patois	patois <sup>3</sup>
Diesse	français/patois	patois <sup>3</sup>
Prêles	français/patois	patois <sup>3</sup>
<u>Canton de Courtelary</u>		
Corgémont	français/patois	patois <sup>4</sup>
Cormoret	français/patois	patois <sup>4</sup>
Cortébert	français/patois	patois <sup>4</sup>
Courtelary	français/patois	patois <sup>4</sup>
La Ferrière	français/patois	patois <sup>4</sup>
Saint-Imier	français/patois	patois <sup>4</sup>
Mont-Tramelan	français/patois	patois <sup>4</sup>
Renan	français/patois	patois <sup>4</sup>
Sonceboz	français/patois	patois <sup>4</sup>
Sonvilier	français/patois	patois <sup>4</sup>
Tramelan-Dessus	français/patois	patois <sup>4</sup>
Tramelan-Dessous	français/patois	patois <sup>4</sup>
Villeret	français/patois	patois <sup>4</sup>



<b>Communes</b>	<b>Idiomes usités</b>	<b>Idiome dominant</b>
<u>Canton de Delémont</u>		
Bassecourt	français/patois	patois
Boécourt	français/patois	patois
Bourrignon	français/patois	patois
Châtillon	français/patois	patois
Corban	français/patois	patois
Courchapoix	français/patois	patois
Courfaivre	français/patois	patois
Courrendlin	français/patois	patois
Courroux	français/patois	patois
Courtételle	français/patois	patois
Delémont	français/patois	patois
Develier	français/patois	patois
Courtételle	français/patois	patois
Delémont	français/patois	patois
Develier	français/patois	patois
Elay	allemand/patois	allemand
Glovelier	français/patois	patois
Mervelier	français/patois/allemand	patois <sup>5</sup>
Mettembert	français/patois/allemand	patois <sup>5</sup>
Montsevelier	français/patois/allemand	patois <sup>5</sup>
Movelier	français/patois/allemand	patois <sup>5</sup>
Pleigne	français/patois/allemand	patois <sup>5</sup>
Rebeuvelier	français/patois	patois
Roggenburg	allemand/patois	allemand
Rossemaison	français/patois	patois
Saulcy	français/patois	patois
Sceut	français/patois	patois
La Scheulte	allemand/patois	allemand
Soyhières	français/patois	patois <sup>5</sup>
Soulce	français/patois	patois <sup>5</sup>
Undervelier	français/patois	patois <sup>5</sup>
Vermes	français/patois	patois <sup>5</sup>
Vicques	français/patois	patois <sup>5</sup>
Vellerat	français/patois	patois <sup>5</sup>
<u>Canton de Moutier</u>		
	français/patois	patois <sup>5</sup>
<u>Canton de Laufon</u>		
	allemand	allemand <sup>6</sup>

## NOTES DES TABLEAUX

<sup>1</sup> Les personnes de la classe aisée seulement parlent français.

<sup>2</sup> Dans ces sept communes, les habitants parlent français, mais entre eux, ils ne se servent que d'un patois dérivant du français et dans lequel on reconnaît plusieurs mots d'origine celtique.

<sup>3</sup> Ces quatre communes dites de la Montagne de Diesse sont françaises, mais leurs habitants emploient généralement le patois; ce dernier idiome, quoique différent de celui usité dans d'autres communes, ne laisse pas que d'être entendu par celles-ci.

<sup>4</sup> Dans toutes les communes de ce canton, la langue française avec le patois est en usage; la langue allemande n'est usitée que dans quelques fermes situées sur les montagnes et quelques individus résidant dans les communes. Le patois a plus d'analogie avec le français que celui du canton de Bienne; il diffère cependant de celui du chef-lieu de l'arrondissement.

<sup>5</sup> L'allemand seul est en usage dans les métairies.

<sup>6</sup> A Arlesheim et Laufon, les gens aisés et quelques artisans qui ont voyagé en France parlent français.

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES

«Placé entre la France et la Suisse, cet arrondissement, qui composait une bonne partie des Etats de l'Evêque de Bâle, a dû tenir sous le rapport des mœurs et du langage quelque chose des peuples qui l'avoisinent; ainsi le canton de Laufon enclavé entre les cantons suisses de Soleure et de Bâle et l'Alsace, et séparé de l'arrondissement par une gorge de trois lieues de long est tout allemand. On parle dans le canton de Delémont un patois qui a beaucoup de ressemblance avec celui de la Franche-Comté. Les villages du canton de Bienne, placés à la frontière du canton de Berne, parlent un allemand semblable à celui des paysans de cette partie de la Suisse; les autres communes ont un patois qui a un certain rapport avec celui du Comté de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Le parler des cantons de Courtelary et de Moutier tient un milieu entre ceux des cantons de Bienne et de Delémont. On reconnaît dans ces différents langages les usages, les traces des peuples qui successivement ont établi leur domination dans ce pays; c'est un composé de mots celtes, latins et allemands, parmi lesquels le français domine. L'accent varie presque d'une commune à l'autre: l'habitant du val de Moutier traîne sur les dernières syllables. Son parler a une teinte de mélancolie remarquable. Le cultivateur du canton de Delémont prononce déjà des mots avec moins de lenteur; mais ce défaut se corrige aisément par quelques mois de séjour dans une ville de France. Avant la réunion, les Princes-Evêques tâchaient de maintenir

l'usage de la langue allemande; les actes de la chancellerie s'expédiaient tous dans cette langue, et les prêtres étaient obligés d'en connaître les principes. Depuis l'occupation du pays par les troupes, la langue française s'est beaucoup généralisée.»

Certifié à Delémont le 31 août 1806

Le sous-préfet Holtz

#### 2.4. LA RÉPONSE DU SOUS-PRÉFET DE PORRENTRUY

L'original de la lettre du sous-préfet de Porrentruy au ministre de l'Intérieur se trouve à la Bibliothèque de Rouen. Il est ainsi libellé :

*Sous-préfecture du 4e arrondissement du Haut-Rhin*

*Porrentruy, le 26 août 1806*

*Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Porrentruy,  
A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.*

*Monseigneur,*

*Pour satisfaire à la demande contenue dans la lettre dont S.E. m'a honoré sous la date du 11 de ce mois, je m'empresse de lui faire parvenir l'Etat nominatif des communes de mon arrondissement qui ont une dénomination française et allemande.*

*La langue française est en usage dans toutes les communes de cette Sous-Préfecture; les villes de Porrentruy et de Montbéliard sont les deux seules où un grand nombre des habitants joignent à la connaissance de la langue française celle de la langue allemande.*

*Dans les communes rurales on parle un patois formé de mots celtés, français et allemands; on y remarque des variétés d'un canton à un autre, notamment entre la partie de l'arrondissement qui dépendait de la Principauté de Montbéliard et celle qui était du ressort de Porrentruy. Le défaut de syntaxe et de locution grammaticale prouve que ce dialecte n'a jamais pu être considéré comme une langue régulière.*

*L'annuaire du Haut-Rhin pour l'an 14 contient pages 106, 107 et 223 des observations sur ce langage et sur l'étimologie celtique de plusieurs communes de l'arrondissement de Porrentruy qui portent un nom français.*

Je pense que ces renseignements, joints à ceux que V.E. sera à même de puiser dans cet ouvrage suffiront pour cette statistique de mon arrondissement.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très obéissant serviteur.

Daubers

Sous-Préfecture du 4.<sup>e</sup> Arrondissement du Haut-Rhin.  
Bureau de la Statistique.  
Porrentruy, le 26 Aout 1806.  
Le Sous-Préfet de l'Arrondissement  
de Porrentruy,  
N<sup>o</sup> 199  
A Son Excellence le Ministre  
de l'Intérieur.  
Monsieur,  
Pour satisfaire à la demande contenue dans la  
Lettre dont N. E. m'a honoré sous la date du 11 de ce mois  
je m'empresse de lui faire parvenir l'Etat nominatif des  
Communes de mon arrondissement qui ont une dénomination  
française & allemande.  
La langue française est en usage dans toutes les communes  
de cette sous-préfecture, les Villes de Porrentruy & de Montbéliard

Daubers, sous-préfet de Porrentruy, répond à l'enquête linguistique du ministre de l'Intérieur. (Bibliothèque municipale de Rouen).

Cette lettre, partiellement citée dans l'ouvrage de Ferdinand Brunot<sup>47</sup> renvoie donc à l'Annuaire du Haut-Rhin pour l'an XIV. En réalité, il s'agit de l'an XIII<sup>48</sup>. Cet annuaire ne nous apprend pas grand-chose :

«LANGUE: Un allemand corrompu est l'idiôme des habitans de la plaine. Le français est le langage de tous ceux qui ont perfectionné leurs connaissances par l'étude ou par les voyages: depuis la révolution, l'usage en est très-répendu dans le Département. Dans les arrondissements au Sud du Haut-Rhin, on parle un patois composé de mots celtiques, latins, tudesques et français. Les cantons qui touchent au Département des Vosges ont un patois Lorrain de même origine que le précédent, mais qui diffère de canton à canton, et quelquefois de village à village. La grande quantité de lettres gutturales en rend la prononciation très rude».

Le chapitre intitulé «De la Langue Celtique et de ses rapports avec le Patois usité dans plusieurs cantons du Haut-Rhin» ne me paraît pas mériter d'être reproduit ici: il est trop long et, surtout, dépassé. Quant aux «Exemples tirés du Patois en usage dans plusieurs cantons du Haut-Rhin, avec leur signification Celtique, Latine, Allemande et Française», ils figurent intégralement dans *Histoire et statistique de l'ancien Evêché de Bâle*, par Charles-Ferdinand Morel<sup>49</sup>.

## 2.5. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

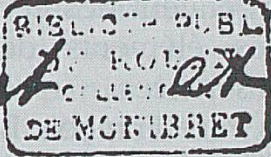
Pour l'arrondissement de Delémont, le Fonds Coquebert de Montbret contient, on l'a vu, la «Liste des communes avec leur dialecte». Les colonnes «idiome en usage» sont dûment remplies et même assorties de remarques.

Pour l'arrondissement de Porrentruy, le Fonds ne comporte qu'un «Etat nominatif des communes qui portent un nom français et allemand». La colonne «observations» est vide. Il faut donc en conclure que la lettre du sous-préfet Daubers au ministre de l'Intérieur a paru suffisamment explicite aux uns et aux autres. Elle peut se résumer en trois points:

1. La langue française est un usage dans toutes les communes de la sous-préfecture de Porrentruy;
2. Dans les communes rurales, on parle patois;
3. Les villes de Porrentruy et de Montbéliard sont les deux seules localités où un grand nombre d'habitants joignent à la connaissance de la langue française celle de la langue allemande.

Les points 1 et 2 n'appellent pas de commentaires. A la lecture du point 3, un esprit simplificateur pourrait conclure que la connaissance de la langue allemande est principalement due, dans les deux villes, à l'ex-administration germanique: celle de la cour wurtembergeoise du

prince de Montbéliard et celle, alémanique, du prince-évêque de Bâle. Or en 1806, à l'époque de l'enquête linguistique, les anciens officiers du château de Montbéliard et les serviteurs originaires de pays germaniques sont parfaitement intégrés<sup>50</sup>. A Porrentruy, la majeure partie de la noblesse de langue allemande de la cour a quitté le pays. Dès 1793, de nombreux Alsaciens se sont établis dans l'arrondissement de Por-

arrond<sup>t</sup> de Porrentruy  
le 26 aout 1806  
M. Daubers le sou préfet  
écrit que toutes les  
Communes de son arrond<sup>t</sup>  
sont  exclus<sup>t</sup> de  
langue française.  
Porrentruy & Montbéliard  
sont les seules villes  
où un g<sup>d</sup> nombre  
de personnes savent  
l'allemand

Un brouillon de Coquebert de Montbret.

rentruy<sup>51</sup>. A Montbéliard, ce sont principalement des artisans et des servantes<sup>52</sup>. A Porrentruy, la majorité des Alsaciens appartiennent au secteur économique des services<sup>53</sup>.

Si l'enquête de Coquebert de Montbret ne fournit aucune donnée statistique, elle aide néanmoins à tracer la limite des langues à l'époque napoléonienne.

## 2.6. L'INSTRUCTION PUBLIQUE SOUS LE PREMIER EMPIRE

Quelle fut la place du français dans les programmes scolaires du ci-devant Evêché de Bâle avant son rattachement à la Suisse, en 1815?

Transformé en Ecole centrale, le Collège de Porrentruy continua la tradition des pères jésuites. Elle fut remplacée en 1804 par une école secondaire municipale de valeur, les maîtres principaux étant restés à leur poste. Le latin y était toujours privilégié, mais les écrits d'anciens élèves, ceux de Xavier Stockmar en particulier, attestent qu'ils maîtrisaient parfaitement la langue française.

Dans tout l'Empire, l'enseignement public était confié à l'Université. En 1808, l'Académie de Strasbourg, dont dépendait le département du Haut-Rhin, comprenait les collèges de Colmar, d'Altkirch, de Belfort et de Porrentruy, auxquels vinrent s'ajouter, en 1810, celui de Montbéliard et, en 1812, celui de Delémont. Ces collèges étaient des écoles secondaires communales où l'on enseignait les éléments des langues anciennes et les principes de l'histoire et des sciences.

Le Collège de Delémont était dirigé par le Père François Berbier. Cet humaniste accorda une place de choix à l'enseignement du français. Mais il n'est pas possible d'en apprécier les effets, la période française n'ayant duré que treize mois pour cet établissement.

L'Académie de Strasbourg comprenait également les Petites Ecoles ou écoles primaires. On y enseignait à lire, à écrire, et les premières notions du calcul. La classe était généralement tenue deux fois par jour de la Toussaint (ou de la Saint-Martin) à Pâques, et une fois par jour de Pâques à la Pentecôte.

Le rapport du sous-préfet de Porrentruy, du 29 août 1812, fait état du salaire très modique des instituteurs: «Souvent ceux qui offrent de tenir l'école au moindre prix (environ 200 francs par an) sont nommés. Ce ne sont ni les plus dignes, ni les plus capables». Plusieurs communes ne peuvent satisfaire aux exigences de la loi: «Il ne s'est présenté aucun instituteur pour apprendre la langue française dans notre commune»<sup>54</sup>. Quelques postulations de maîtres d'école sont bourrées de fautes d'orthographe.

Dans l'arrondissement de Delémont, 19 communes sur 106 sont privées d'école primaire. Le 19 mai 1812, le sous-préfet constate que

«l'instruction primaire est généralement négligée dans les communes rurales de l'arrondissement, mais plus particulièrement dans les communes catholiques. Cet état d'abandon par le défaut d'instituteurs instruits et cette première cause dérive déjà de la modicité des traitements qui sera toujours un obstacle à ce que l'homme instruit se voue à cet état pénible; ainsi l'instruction est entre les mains de malheureux qui à peine connaissent les premiers éléments de l'écriture. Une autre cause est la négligence et la nonchalance des parents à envoyer leurs enfants régulièrement en classe. Souvent leur pauvreté est le motif de cette négligence, dans le but de ne pas payer la rétribution convenue à l'instituteur, enfin c'est la courte durée de la tenue de la classe que les élèves ne fréquentent que pendant les mois d'hiver. (...) Il ne faut pas confondre avec les cantons de Bienne, Moutier, Delémont et Lauffon, dont on vient de trouver le tableau sous ce rapport, le canton de Courtelary où les instituteurs méritent des éloges. Les communes de ce canton ont généralement à la tête de leurs écoles des hommes instruits et ayant toutes les connaissances que demande leur état. La jeunesse y fait des progrès et en sort avec les connaissances propres à la profession qu'elle doit embrasser. On assure que ce succès est dû aux fonds qui ont été faits aux écoles pour assurer aux instituteurs un traitement convenable»<sup>55</sup>.

Si donc l'on excepte le canton de Courtelary et les villes de Delémont et de Porrentruy où «l'instruction est aussi soignée que dans les écoles supérieures», les sous-préfets en arrivent à la conclusion que «la plus grande partie des jeunes gens de la campagne savent à peine lire et écrire et très peu de calcul; les autres restant dans la plus grande ignorance».

Ainsi, contrairement à ce que l'on pourrait supposer, le rattachement à la France de l'ancienne Principauté épiscopale de Bâle n'y fit pas beaucoup progresser la langue française.

P. H.

*Pierre Henry (Porrentruy), chroniqueur au Quotidien jurassien, est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le parler régional.*

#### NOTES:

<sup>1</sup> TROUILLAT, I, 385.

<sup>2</sup> Cette thèse a été reprise dans *l'Anthologie jurassienne*, SJE, Porrentruy, 1969, t. 1, p. 17.

<sup>3</sup> RAIS, André: *Livre d'or des familles du Jura*, Ed. du Jura, Porrentruy, 1968, t. 1, p. 352.



- <sup>4</sup> TROUILLAT, V, 7.
- <sup>5</sup> *Livre d'or...*, op. cit., t. I, p. 353.
- <sup>6</sup> «Les plus anciennes chartes en langue vulgaire rédigées en Ajoie», in *Mélanges de linguistique et de philologie romanes offerts à Mgr Pierre Gardette*, Travaux de linguistique et de littérature, Strasbourg, 1966, pp. 197-206.
- <sup>7</sup> *Dictionnaire géographique de la Suisse*, Neuchâtel, 1908, t. 5, p. 262.
- <sup>8</sup> RICHÉ, Pierre: *Ecoles et enseignement dans le Haut Moyen Age*, Paris, 1979, p. 262.
- <sup>9</sup> WALZER, Pierre-Olivier: *Vie des Saints du Jura*, Réclère, 1979, p. 279.
- <sup>10</sup> Les précisions qui suivent, concernant l'enseignement dans le Haut Moyen Age, m'ont été communiquées par Pierre Riché, professeur honoraire à l'Université de Paris X. On trouvera d'autres précisions dans son livre, op. cit. pp. 227 à 236 notamment.
- <sup>11</sup> TROUILLAT, I, 241.
- <sup>12</sup> TROUILLAT, III, p. 790.
- <sup>13</sup> TROUILLAT, III, p. 835.
- <sup>14</sup> GRESSOT, Jean et RAIS, André: *Porrentruy, ville impériale*, Genève, 1956, p. 85. Voir aussi FOLLETÊTE, Eugène: *L'école paroissiale dans la Principauté de l'Evêché de Bâle jusqu'à la Révolution*, Porrentruy, 1946.
- <sup>15</sup> KOHLER, Xavier: «Note sur les écoles primaires de Porrentruy, du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours» in: *ASJE*, 1873, p. 108.
- <sup>16</sup> RICHÉ, Pierre, op. cit., p. 223.
- <sup>17</sup> FURET, François et OZOUF, Jacques: *Lire et écrire, l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, 1977, p. 89.
- <sup>18</sup> *L'escole paroissiale ou la manière de bien instruire les enfants dans les petites écoles* par un prêtre d'une paroisse de Paris, 1654, ouvrage cité par BORNE, Louis, dans *L'instruction populaire en Franche-Comté avant 1792*, Paris, 1949, 2 vol.
- <sup>19</sup> BORNE, Louis, op. cit., *Abécédaires et syllabaires*, t. 2, pp. 205 ss.
- <sup>20</sup> CHARTIER, Jean; JULIA, Dominique et COMPÈRE, Marie-Madeleine: *L'éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1976, p. 126.
- <sup>21</sup> AAEB, Maîtres d'école, 276 a/1.
- <sup>22</sup> *Relation de la vie industrielle et commerciale de F.-X. Gressot*, Porrentruy, 1855, p. 15. (Manuscrit inédit, collection Anne-Marie Gressot, Porrentruy).
- <sup>23</sup> Ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 1784 concernant l'établissement des Maîtres d'école, du prince-évêque Joseph de Roggenbach, art. IV. AAEB.
- <sup>24</sup> *Catalogue des livres religieux, classiques et d'éducation qui se trouvent chez Nicolas Leconte, libraire à Porrentruy*, 1825, 31 p. (BiCJ s 47/155).
- <sup>25</sup> ibidem.
- <sup>26</sup> PAUCHARD, Georges: *Les écoles vaudoises à la fin du régime bernois*, Lausanne, 1952, p. 148.
- <sup>27</sup> Collegium Societatis Jesu Bruntruti, Affaires d'études, AAEB A 37, fascicule 7.
- <sup>28</sup> AMWEG, Gustave: «L'imprimerie à Porrentruy», in: *ASJE*, 1915, p. 254.
- <sup>29</sup> Archives communales de Soulce. Photocopie d'une lettre aimablement communiquée par François Noirjean, archiviste cantonal.
- <sup>30</sup> Ordonnance de Simon-Nicolas de Montjoie, du 18 octobre 1773, pour la discipline intérieure et l'économie du Collège.

<sup>31</sup> *Plan d'étude pour le Collège de l'Abbaye de Bellelay, dressé l'année 1789.* Manuscrit, Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, pp. 16-106.

<sup>32</sup> SAUCY, P.-S.: *Histoire de l'Abbaye de Bellelay*, réédition, Delémont, 1958, p. 258.

<sup>33</sup> BALIBAR, Renée et LAPORTE, Dominique: *Le français national, politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution française*, Paris, 1974, p.

<sup>34</sup> Voir aussi BALIBAR, Renée: *L'institution du français, essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris, 1985.

<sup>34</sup> BRUNOT, Ferdinand: *Histoire de la langue française*, Paris, 1967, t. IX.

<sup>35</sup> *La Suisse aux quatre langues*, ouvrage collectif publié sous la direction de Robert SCHLÄPFER, Lausanne, 1985, p. 144.

<sup>36</sup> Il découle de l'Ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 1784 concernant l'établissement des Maîtres d'école, op. cit. C'est notre première loi scolaire.

<sup>37</sup> AAEB, B 276 a 3. Voir HENRY, Pierre: «La lutte de l'école contre le patois au XIX<sup>e</sup> siècle», in: *Almanach catholique du Jura*, 1991, pp. 127-133.

<sup>38</sup> Voir HENRY, Pierre: «La Révolution française et l'anéantissement des patois», in: *Almanach catholique du Jura*, 1990, pp. 102-107.

<sup>39</sup> AAEB, B 276 a 3.

<sup>40</sup> GOUTARD, Maurice: *L'enseignement primaire en France, de la Révolution à la loi Guizot*, Paris, 1959, p. 38.

<sup>41</sup> Voir BANDELIER, André: *Porrentruy, sous-préfecture du Haut-Rhin*, «Le français contre les patois», Neuchâtel, 1980, pp. 343-344.

<sup>42</sup> BRUNOT, Ferdinand: op. cit., t. IX, 1<sup>re</sup> partie, p. 525 ss. C'est un ouvrage fondamental, en 14 tomes, auquel se réfèrent tous les historiens de la langue française, même si les bibliographies, remises à jour dans les années soixante, datent un peu. Le nom de Ferdinand Brunot (1860-1938) me fut révélé par mon professeur de français, Charles Beuchat (1900-1981). Celui-ci, né à Soulce, avait été l'élève du doyen de la Sorbonne, né dans les Vosges, à Saint-Dié. «Il me saluait en patois», rappelle Charles Beuchat, dans *Paris quand même*, Biene, 1977, p. 47.

<sup>43</sup> Grâce aux démarches (patientes et répétées) des collaborateurs des archives de l'ancien Evêché de Bâle (AAEB), il a été possible de se procurer les photographies des brouillons de Coquebert de Montbret, la photocopie de ces précieux documents ayant été exclue par le conservateur français. Désormais, les chercheurs jurassiens qui entendront les exploiter pourront les consulter à l'Hôtel de Gléresse, à Porrentruy, s'épargnant ainsi le voyage à Rouen.

<sup>44</sup> Voir NOIRJEAN, François: «Les sources de l'étude démographique du Jura», in: *Les intérêts du Jura*, 10 octobre 1973, pp. 217-225.

<sup>45</sup> Voir la bibliographie de Willy Baumann, *Les intérêts du Jura*, 2 février 1965, p. 35.

<sup>46</sup> *Atlas de la Suisse*, Langues II, planche 28, Service topographique fédéral, Waber-Berne, 1967.

<sup>47</sup> Op. cit., t. IX, 1<sup>re</sup> partie, appendice, p. 586.

<sup>48</sup> Cette légère erreur m'a occasionné de multiples démarches aux archives de Strasbourg, de Colmar, de Mulhouse, de Belfort et de Montbéliard et, finalement à la Bibliothèque nationale, à Paris. L'Annuaire de l'an XIV fut introuvable. Il n'a sans doute jamais existé. Dès que je fus en possession de l'original de la lettre conservée à Rouen, j'ai constaté que les chiffres 13 et 14 se chevau-

chaient; il y a eu donc surcharge de la part du secrétaire du sous-préfet Daubers. Ferdinand Brunot a lu 14, alors que l'an 13 était la bonne référence...

<sup>49</sup> Bibliothèque jurassienne Delémont, réédition 1959, pp. 276-278.

<sup>50</sup> TURLOTTE, Michel: «Les Montbéliardais et la République», in: *Le Pays de Montbéliard, du Wurtemberg à la France, 1793*, Montbéliard, 1992, p. 270.

<sup>51</sup> Voir HENRY, Jacques: *Les habitants de Porrentruy en 1880*, mémoire de licence, Genève, 1992.

<sup>52</sup> Recensements de l'an VI et de 1807, AAEB, MT 369 A et AP 8/37.

<sup>53</sup> En 1800, sur les 2250 habitants que compte la ville de Porrentruy, 309, soit le 14% sont natifs de pays de langue allemande. 246 d'entre eux sont arrivés à Porrentruy après l'âge de 14 ans (données fournies par Jacques Henry).

<sup>54</sup> AAEB, AP 10/6.

<sup>55</sup> AAEB, AD 1 T 7.